



# PARTI BRETON

## STROLLAD BREIZH

En rejoignant le Parti Breton, vous nous donnez plus de poids et plus de moyens d'agir chaque jour pour défendre la Bretagne, défendre vos convictions et vos valeurs !

Votre adhésion, c'est de l'action !

### OUI, je rejoins le Parti Breton :

**40€**

ADHESION SIMPLE

..... €

ADHESION BIENFAITEUR

**10€**

TARIF REDUIT

montant libre supérieur à 40€

étudiants et demandeurs d'emploi

M. / Aotrou

Mme. / Itron

Mlle. / Dimezell

Nom / Anv : ..... Prénom / Anv-bihan : .....

Adresse postale / Chomlec'h : .....

Code postal / Kod-post : ..... Ville / Kêr : .....

Profession / Micher : .....

Mandat électif / Dilennad : .....

Téléphone / Pellgomz : .....

Courriel / Postel : .....

1<sup>ère</sup> adhésion / Goulenn 1<sup>añ</sup>

Renouvellement / Kendalc'h

**Merci de renvoyer ce bulletin d'adhésion avec votre règlement :** Par chèque à l'ordre de notre association de financement AN TEMZ, à l'adresse "Parti Breton, BP 15, 35730 Pleurtuit".

**Votre adhésion et vos dons sont défiscalisables.** Par exemple, une adhésion bienfaiteur à 100 € ne vous coûtera que 34€ après la réduction d'impôt l'année prochaine. Vous recevrez votre bon de défiscalisation en mars ou avril de l'année suivante.

*Conformément à la loi du 11 mars 1988, les adhésions/dons des personnes physiques sont plafonnés à 7500 € par an par personne physique pour l'ensemble des partis politiques, dans la double limite de 20% du revenu imposable et de 15000 € de dons par foyer fiscal. Les dons effectués par des personnes morales sont interdits.*